

La baisse des prix des médicaments entrera en vigueur le 9 juin

Compte Test - 2014-04-14 21:35:00 - Vu sur pharmacie.ma

C'est le 9 juin qu'entrera en vigueur la baisse des prix des médicaments. Le décret instituant cette baisse, adopté le 13 décembre en conseil de gouvernement, a été publié au Bulletin officiel du 8 avril 2014. Et conformément à ce qui a été décidé, l'application de la mesure doit intervenir 60 jours plus tard.

Les trois associations des industriels, la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc ainsi que le groupement des distributeurs ont signé un protocole fixant les diverses procédures à mettre en place. Ainsi, pour éviter toute indisponibilité des médicaments, il a été convenu que les pharmacies et les grossistes disposeront d'un mois pour écouler leurs stocks. Les laboratoires pharmaceutiques se sont engagés, quant à eux, à commencer, dès cette semaine, le réétiquetage au Prix Public de Vente (PPV) des médicaments en magasin ainsi que l'étiquetage des produits en cours de fabrication. Cette opération doit être achevée en un mois afin d'assurer immédiatement la livraison des distributeurs.

Si le ministère a ainsi bouclé la mise en place de la baisse des prix, un volet reste encore en suspens : les mesures d'accompagnement réclamées aussi bien par les industriels que par les pharmaciens d'officines. Le ministre de la santé, El Hossein El Ouardi, se dit ouvert à la discussion avec les professionnels. «Un premier geste a été fait pour les industriels dans la mesure où le ministère les a soutenus dans le cadre des contrats signés avec les partenaires africains en vue de les encourager à investir dans ces pays et à y développer leurs exportations», dit une source proche du dossier.

Pour ce qui est des pharmaciens d'officines, rien n'est encore fait. L'idée d'une rémunération à l'acte (versement d'un honoraire pour chaque ordonnance) n'a pas encore été sérieusement étudiée. Cette rémunération permettra, estime un pharmacien de la place, une compensation de la baisse des prix des médicaments. Et d'ajouter que «le ministère devrait également songer à étendre la liste des médicaments remboursables». Les discussions relatives à ces divers points devraient, selon les diverses parties concernées, s'ouvrir dans les prochains mois afin de préserver la bonne santé du secteur pharmaceutique.